

Le Petit Journal

de Saint-Privat-en-Périgord

SOMMAIRE

La vie communale

La 5^{ème} République

La maladie d'Alzheimer

Conversation avec...

La vie associative



Le Mot du Maire

Quand vous recevrez votre petit journal nous serons à 2 mois des élections présidentielles.

Je voudrais à cette occasion vous faire part de mes réflexions sur l'ambiance actuelle qui règne dans les milieux politiques et dans les médias. Trois courants de pensée me semblent polluer les débats : en premier lieu le **"ressentiment"**, cette forme de rancune parfois hostile en rapport avec le sentiment d'être laissé pour compte, méprisé. La deuxième est le **"déclinisme"** (*c'était mieux avant !*) et enfin, sans doute le plus grave, le **"complotisme"** qui voudrait que nous soyons sans cesse manipulés par des forces obscures. Ces trois sentiments sont dangereux et ont parfois, dans l'histoire récente, amené à des régimes totalitaires. Je crois donc qu'il faut être positif et aller de l'avant. Si nous

regardons l'histoire ou si nous observons les événements à l'étranger, on voit bien que l'on ne vit pas dans la pire époque ni dans le pire pays qui soit. Nous avons déjà la chance de vivre en démocratie et pour que cela dure, je ne peux que vous inciter à aller voter. C'est vraiment très important.

Pour en revenir à notre commune, j'ai beaucoup regretté de ne pas pouvoir, encore une fois, organiser une cérémonie des vœux où j'aurais pu communiquer avec vous de vive voix. Comme vous le savez, deux de nos principales préoccupations, à savoir la revitalisation des centres bourgs et la pérennité de l'école, se concrétisent avec le projet d'agrandissement des locaux pour la sieste des petits et l'acquisition d'une deuxième maison au centre de St-Privat pour accueillir de nouvelles familles.

Nous avons la chance de pouvoir offrir un grand nombre de services dans notre commune : une école, deux bureaux de poste, et un médecin, fait rare dans le milieu rural.

Nous avons aussi des commerces de proximité : une épicerie, une boulangerie, deux bars, un restaurant, deux camions de boucherie, de pizzas (prochainement à St-Antoine), un marché de producteurs, un pépiniériste...

Ces services, essentiels à la revitalisation de notre commune, nous nous devons de les conserver, en rendant notre territoire toujours plus attractif, plus accueillant. Il en va de notre responsabilité.

Les projets de la boulangerie et de la rénovation de l'église de Festalemps continuent, malgré des retards dus à la crise sanitaire.

Je vous souhaite donc à nouveau une bonne et heureuse année 2022.

Pascale Roussie-Nadal

Informations générales :

■ La mairie de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Du mardi au samedi inclus de 9h à 12h
et le mardi après-midi de 14h à 17h.

■ La mairie de Festalemps est ouverte :

Le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h.

■ La mairie de St-Antoine- Cumond est ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et le mercredi de 13h30 à 17h.

■ La poste de St-Antoine-Cumond est ouverte :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h.
La levée de la boîte se fait en semaine à 10h et le samedi à 9h30.

■ La poste de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Du mardi au samedi de 9h à 12h.
La levée de la boîte se fait du mardi au vendredi à 10h.

■ La bibliothèque de St-Privat-des-Prés est ouverte :

Le mercredi de 15h à 17h et le samedi de 10h à 12h.
Ouverture possible sur rendez-vous hors horaires des permanences.



■ Le cabinet médical est ouvert

Le lundi, jeudi et vendredi sur RDV
Tél : 05 53 90 80 09

■ La bibliothèque de St-Antoine-Cumond est ouverte

Le lundi de 14h30 à 17h.



■ Les commerces alimentaires de S-Privat-en-Périgord :

- Epicerie St-Privat-des-Prés (Danielle Vitale) : ouverte tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi après-midi.

- Boulangerie St-Antoine-Cumond (Alexandre) : ouverte tous les jours sauf le lundi et le dimanche après-midi.

■ Commerces ambulants :

- Boucher d'Aubeterre M. Bocquier
Mercredi à 15h à St-Privat-des-Prés.

- Boucher de Ribérac M. Joubert
Vendredi à 17h à St-Privat-des-Prés.

- Légumes de la ferme de M^{me} Beauvais : le dimanche matin à St-Antoine-Cumond.

- Le Camion Pizza "La Fringale" :
Jeudi soir à St-Antoine-Cumond.

FRANCE SERVICES du Pays de Saint-Aulaye :

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

France Services est à votre disposition :

9 rue du Dr Lacroix 24410 Saint-Aulaye. Tél : 05 53 91 64 08

franceservice@cc-paysdesaintaulaye.fr

Horaires : lundi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 14h - 17h30

Mardi et jeudi : 8h30 - 12h00 / Mercredi : 08h30 - 12h et 13h30 - 19h00.

Nous vous rappelons que vous pouvez lire toutes les informations importantes concernant notre commune sur le site de la mairie de Saint-Privat-en-Périgord : <https://www.saint-privat-en-perigord.fr>

Vous y trouverez également une version PDF du petit journal que vous pouvez donc lire en ligne. Si vous préférez cette solution, faites-le nous savoir à la mairie par mail : mairie-stprivat-en-perigord@orange.fr
Nous ne vous distribuerons plus la version papier. (Vous ferez un petit geste écologique...)

Si vous voulez que nous vous adressions directement les informations urgentes par mail, donnez-nous votre adresse mail.



Les élections présidentielles auront lieu le 10 avril et le 24 avril 2022
Les élections législatives le 12 juin et le 19 juin 2022.
Le bureau de vote se situera à la salle des fêtes de St Privat-des-Prés.
N'oubliez pas votre carte d'identité. Merci.



RAPPEL DE QUELQUES RÉGLEMENTATIONS IMPORTANTES :

Les brûlages des végétaux à l'air libre dans les jardins sont généralement interdits. Ils ne sont tolérés, du premier octobre au dernier jour de février que **sous réserve d'une déclaration en mairie et d'une dérogation.**

Horaires de tonte et de débroussaillage :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Tapage nocturne : Il n'existe pas d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil.

Cérémonie du 11 novembre :



Cette année, la *cérémonie de commémoration du 11 novembre* a pu se tenir en présence de nombreux habitants et des conseillers municipaux dans les trois villages, dans le respect des mesures sanitaires.

Le dépôt de gerbes par le maire de Saint-Privat-en-Périgord aux monuments aux morts de Saint-Antoine-Cumond, Saint-Privat-des-Prés et Festalemps a été suivi d'un vin d'honneur, servi à la salle des fêtes de Festalemps ■

Départ de Laëtitia et arrivée d'un nouveau secrétaire de mairie :



Notre secrétaire de mairie, Laëtitia PIERRE ép. LEBRIAT, nous quitte pour évoluer dans sa carrière au Conseil Départemental de la Dordogne. Mariée, mère de deux enfants, elle a débuté à Segonzac et à la C.D.C. des Hauts de Dronne en 2002, elle a exercé quelques temps à Saint-Sulpice-de-Roumagnac où elle a obtenu son concours de la fonction publique en 2004, avant d'arriver à Saint-Privat-des-Prés en 2006. Merci à Laëtitia pour son professionnalisme, son dévouement et sa disponibilité pendant ses 16 ans passés avec nous.

Riad LATIQUI, âgé de 45 ans, marié et père de deux enfants est déjà arrivé pour la remplacer. Il a débuté sa carrière en 2000 à la mairie de Groffliers dans le Pas-de-Calais, comme directeur des services Enfance, Jeunesse, Sport et Vie Scolaire. En avril 2009, il est nommé chef de service puis directeur des services Scolaires et Jeunesse à Notre-Dame-de-Sanilhac.

En 2021 il est détaché à Tournefeuille près de Toulouse, avant de nous rejoindre à Saint-Privat-en-Périgord pour travailler comme secrétaire de mairie et se rapprocher de sa famille.

Nous lui souhaitons la bienvenue en Périgord et nous ne doutons pas de la qualité du travail que nous allons faire ensemble au service des administrés ■



Elle a institué un tournoi national dont les participants venaient nombreux de toutes les régions et même parfois de l'étranger. Il y a eu 17 éditions toujours très fréquentées par les passionnés de culture générale.

Elle a contribué à la notoriété de Saint-Privat-en-Périgord en envoyant des candidats du club pour participer à l'émission de France 3 animée alors par Julien LEPERS.

Elle est aussi à l'origine de la dictée organisée tous les ans par le club de QPUC à la salle des fêtes de Parcoult-Chenaud dont la participation est libre et attire beaucoup d'amateurs des départements voisins, événement régulièrement relayé par les médias locaux et la TV.

C'est d'une femme généreuse et dynamique dont nous saluons la mémoire avec respect et reconnaissance et dont l'engagement et le désintéressement perdureront dans nos souvenirs ■

Décès de M^{me} Defaye

Denise DEFAYE, bien connue des Saint-Privatois, nous a quitté le 30 novembre 2021, à l'âge de 83 ans. Elle a résidé longtemps à Fromentaux avec son mari Pierre et leurs enfants.

Elle était une figure emblématique de notre commune où elle s'est beaucoup investie dans la vie paroissiale notamment pour sa participation dans l'organisation des cérémonies religieuses de baptêmes, des mariages et des obsèques. Très croyants, son mari et elle étaient engagés auprès des plus déshérités, sur le terrain, sans pour autant faire de prosélytisme.

Grâce à la générosité de la Mairie, en 2001, elle a été, avec quelques amies, à l'origine de la création du club "*Questions pour un champion*" (QPUC) de Saint-Privat-des-Prés dont l'activité perdure encore aujourd'hui.

Elle en a été la présidente très appréciée de 2001 à 2004 et de 2006 à 2010. Infatigable, elle a promu des animations culturelles dans les bibliothèques, les écoles primaires, les collèges et les campings des environs.

Décès de M^{me} Constant

Marthe CONSTANT, ancienne secrétaire de mairie de notre commune a achevé son existence le 10 janvier 2022, à l'âge de 87 ans.

Personne passionnante, érudite et cultivée, elle a été un des piliers du club "*Questions pour un champion*".

Nous avons relaté des épisodes marquants d'une vie bien remplie au service des Saint-Privatois, auprès desquels elle laissera l'empreinte d'une personne au caractère bien trempé, forgé par les événements douloureux que la vie lui a réservés.

C'était une des plus anciennes gref-fées du rein d'Aquitaine.

Nous garderons dans nos mémoires le souvenir d'une personnalité attachante, discrète, au regard pétillant de malice et d'intelligence ■



Le point sur la bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque de Saint-Privat-des-Prés, tient à remercier M^{lle} AUCHÈRE Lola, jeune collégienne, âgée de seulement 13 ans qui nous a rejoint en tant que bénévole les mercredis après-midi lors de ses temps libres. Lola nous aide à nettoyer, ranger, trier, enregistrer les livres (*arrivage de la BDDP et les nombreux dons*). Lola a également intégré depuis septembre 2021 le corps des jeunes sapeurs-pompiers volontaires de la caserne de Saint-Aulaye. Nous la félicitons et la remercions vivement de sa contribution, de sa générosité et sa gentillesse.

Nous tenons également à remercier chaleureusement nos lectrices et lecteurs ainsi que les donateurs qui ont été nombreux et généreux en 2021. Un grand merci à toutes et tous ■

Plantation de bulbes. Villes et villages fleuris



Les membres du conseil municipal se sont mobilisés pour fleurir la commune de Saint-Privat-en-Périgord, en plantant **1375 bulbes** (*muscaris, narcisses, crocus*) répartis sur les 3 communes historiques. Ces bulbes ont été achetés par la commune, par l'intermédiaire d'un des membres de ce conseil que nous remercions chaleureusement. Vivement le printemps pour voir le résultat !

Nous vous rappelons que notre commune s'est engagée dans le projet de labellisation villes et villages fleuris et nous avons le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu la première fleur. Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués avec ténacité et compétence dans cette aventure, avec une mention particulière pour notre adjointe, pilier de cette démarche, qui se reconnaîtra ■

Conseiller numérique :

Pour rappel un conseiller numérique est mis à votre disposition par la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye. *Si vous avez des difficultés à utiliser l'outil informatique n'hésitez pas à le contacter au 06 48 52 37 83.* Il organise également des réunions de formation réunis-

sant quelques personnes intéressées sur différents sites de la communauté de commune. Deux réunions ont déjà eu lieu à St-Privat-des-Prés, les 26 novembre 2021 et le 03 février 2022, réunissant 7 pers. ■



Point sur l'arrivée de la fibre : Rendre nos campagnes plus attractives grâce à la fibre internet

Dans une société et une économie qui se dématérialisent de plus en plus, il est indispensable de pouvoir se doter d'un *réseau internet rapide et fiable*. Nos campagnes doivent absolument s'inscrire dans ce processus.

■ Qu'en est-il en dans le Périgord ?

En Dordogne le choix a été fait de déléguer la construction et l'exploitation de ce réseau au **Syndicat Mixte Périgord Numérique**. En résumé, ce Syndicat finance, installe et entretient le réseau de câbles servant à véhiculer les données internet. Ensuite, le Département loue ce réseau aux différents opérateurs (Orange, SFR, Bouygues et Free). Ce Syndicat regroupe divers acteurs institutionnels dont la Région Nouvelle Aquitaine, le Département, le SDE24 et les 18 Communautés de Communes Périgourdines auxquelles se rajoutent les Communautés d'agglomérations de Périgueux et Bergerac.

Cette infrastructure sera achevée au plus tard durant l'année 2025, date à laquelle chaque Périgourdin pourra se connecter au Très Haut Débit internet (20 643 km de fibre auront été installés, 228 255 prises seront connectables.)

■ Quelle sont les avantages de la fibre ?

Aujourd'hui nos données internet sont transportées par le réseau téléphonique en cuivre. Certaines installations sont vieillissantes. Ce type de transport est lent. La fibre propose des vitesses de connexion 100 à 1000 fois plus rapides. Ainsi l'envoi d'un petit fichier prendra 50 secondes avec le réseau cuivre et moins d'1 seconde avec la fibre. Télécharger un album de musique prendra 4 secondes par la fibre contre plus de 4 minutes par le cuivre. Enfin un film en Haute Définition se chargera en moins de 2 minutes avec la fibre contre 1 h 30 avec le cuivre.

On comprend bien le confort apporté par la fibre dans les usages numériques. Il faut noter que cette infrastructure devrait inciter des entreprises à venir s'installer dans nos campagnes grâce au travail à distance (Réunions par visioconférence et transferts de données sécurisées)

■ Où en est-on sur notre commune ?

Notre territoire est inscrit dans la phase 2 du programme de fibrage de la Dordogne. Cette phase a commencé un peu plus tôt que prévu initialement ■

VIE COMMUNALE

D'importants points de raccordements sont déjà implantés sur la Dordogne. On appelle cela des *NRO* (*Nœud de Raccordement Optique*). De ces centres de raccordements partent de gros câbles fibrés qui sont enfouis le long de nos routes. Il faut maintenant les connecter aux armoires *SRO* (*Sous répartiteurs optiques*) situées à divers endroits de notre territoire intercommunal. Depuis ces SRO, il faut mailler un réseau de petits câbles fibrés reliés à de nombreux *PBO* (*Point de raccordement Optique*). Ces PBO devront se situer à proximité de chaque groupe d'habitations. De ces PBO partiront les fibres individuelles vers chaque maison afin d'y installer une prise optique de raccordement au réseau internet.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2021, il est procédé au relevé exhaustif de toutes les boîtes aux lettres de la commune afin de prévoir l'implantation optimale des PBO et donc la possibilité d'installer une prise dans chaque habitation. Cette étape devrait être achevée à la fin du 1^{er} trimestre 2022. *(Nous vous rappelons l'importance pour vous, d'avoir devant chez vous, à l'entrée de la propriété, une boîte aux lettres facilement identifiable et aux normes).*



Vient ensuite la phase d'ingénierie qui devra déterminer les diverses contraintes techniques d'implantation de ce réseau SRO / PBO. Cela devrait s'étaler entre le 3^{ème} trimestre 2022 et le 2^{ème} trimestre 2023. Démarrera alors la mise en travaux qui devra s'étaler sur toute l'année 2023.

Ce n'est donc qu'en 2024, que l'infrastructure sera mise à disposition des opérateurs téléphoniques qui pourront commencer à commercialiser les abonnements fibre. Cette commercialisation devrait durer 6 mois.

On peut donc espérer que tout le Saint Privatois soit raccordable à la fibre avant la fin du 1^{er} semestre 2024 ■

Embellie du marché immobilier en Dordogne :

La crise sanitaire et les confinements à répétition semblent avoir donné un coup de fouet au marché immobilier et particulièrement dans les départements ruraux dont la Dordogne. Si on regarde le montant cumulé des mutations dans le département depuis les années 2000, l'évolution est très nette. Sur notre commune, on constate également que de nombreux biens se sont vendus cette année. On remarquera particulièrement de belles demeures qui ont changé de propriétaires, en particulier le château de la Mothe et celui de la Renaudie.

De nombreuses maisons, plus modestes, en vente depuis des années ont également trouvé des acquéreurs. La mairie souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux propriétaires. Espérons que nous assistons à une réhabilitation de la vie en milieu rural... L'avenir nous le dira ■



Maison d'accueil de Festalemps : arrivée d'un nouvel accueillant familial : La Maison du Bonheur

La Maison du Bonheur est une famille d'accueil à Festalemps, gérée par Cédric Despla, 44 ans, originaire de Normandie. Cette maison appartient à la Communauté de communes du pays de Saint-Aulaye, il en est locataire. Cédric est arrivé en Dordogne il y a une dizaine d'années après avoir travaillé dans la restauration pendant 22 ans. Il a toujours été très attentionné auprès des personnes âgées, il aime aider les gens, faire plaisir. C'est ce qui a motivé sa reconversion. Installé à Trélissac, il a passé son diplôme d'ambulancier. Ce métier lui a beaucoup apporté mais le milieu hospitalier ne lui plaisait pas, trop impersonnel à son goût. Il a arrêté au bout d'un an. Il a fait des



remplacements pendant 4 ans avant de se décider à devenir lui-même accueillant. Une association de familles d'accueil l'a aidé dans ses recherches et il a trouvé la Maison du Bonheur qui lui a tout de suite plu. Il s'y est installé en juillet, a déposé sa demande d'agrément en août et a pu accueillir ses premiers résidents en novembre. Il a accompagné un de ses résidents jusqu'à son décès début janvier.

Actuellement il s'occupe au quotidien d'une charmante vieille dame en perte d'autonomie. Il pourrait accueillir 2 résidents supplémentaires. N'hésitez pas à le contacter au 06 15 68 31 41 ■

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

Les familles d'accueil pour personnes âgées sont des *familles ou des personnes seules qui peuvent accueillir jusqu'à 3 personnes âgées (4 s'il y a un couple) chez elles*. Les personnes âgées vivent sous le toit de l'accueillant familial en contrepartie d'une rétribution financière. Elles permettent aux personnes âgées qui ne peuvent plus rester seules chez elles, en raison d'une perte d'autonomie, de *profiter d'un cadre chaleureux tout en étant accompagnées et encadrées en permanence*.

Elles reçoivent aussi des personnes âgées toujours autonomes, leur permettant ainsi de lutter contre la solitude et l'isolement.

Si la famille d'accueil est agréée, des aides départementales, en fonction des ressources, peuvent être allouées aux résidents pour aider à payer le prix de journée. Ce prix reste en général moins élevé que celui des EHPAD classiques.

Elagage : législation

■ Elagage entre voisins

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

La loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin. Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels. En revanche, si le propriétaire ne remplit pas cette obligation d'élagage, ses voisins peuvent lui demander de se mettre en règle. Ce principe est édicté à l'article 673 du Code civil : *"Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper"*.

■ Elagage en bordure de la voie publique

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau est obligatoire et peut être exigée par la commune. Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Après mise en demeure sans résultat, le maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des

Comment devenir accueillant familial pour personnes âgées ?

Pour devenir accueillant familial pour personnes âgées, il faut dans un premier temps obtenir l'agrément auprès du conseil départemental et remplir certaines conditions (pas de formation spécifique).

Le logement doit respecter des *normes précises* :

- Chambre de 9m² au minimum pour 1 personne avec une fenêtre donnant sur l'extérieur.
- La chambre doit se trouver à proximité d'une salle d'eau et de toilettes aménagées.
- Les personnes accueillies doivent avoir accès à toutes les salles communes (salon, cuisine...)

Nous remercions Cédric Despla d'avoir pris le temps de répondre à toutes nos questions et nous lui souhaitons beaucoup de plaisir avec ses résidents dans la Maison du Bonheur ■



plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (*sécurité routière*) et la commodité du passage. **Les frais afférents aux opérations sont portés à la charge des propriétaires négligents.**

■ Elagage pour protéger les lignes électriques et téléphoniques

- **Ligne électrique** : Le propriétaire doit réaliser la coupe de ses arbres (ou la confier à un professionnel) si la ligne électrique surplombe son terrain et que l'arbre a été planté après la construction de la ligne, si l'arbre ne respecte pas les distances prescrites par la réglementation ou encore si l'arbre planté sur le terrain déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique. Avant toute intervention, informer Enedis sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr. Si les travaux relèvent de la responsabilité d'Enedis, le propriétaire en sera alors informé.

- **Ligne de téléphone** : Le propriétaire d'un terrain doit assurer le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage des arbres lorsque cela est nécessaire afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau téléphonique et l'interruption du service. En cas de défaillance, ces opérations sont accomplies par des élagueurs mandatés par Orange aux frais du propriétaire ■

Agrandissement de l'école

Excellente nouvelle pour notre commune :

L'effectif des enfants à l'école de St-Privat-en-Périgord est *en très nette augmentation cette année avec 37 enfants*. A tel point que l'accueil des tout-petits, notamment pour la sieste, devient problématique. La commune et la Communauté de communes se sont mobilisées et une *salle modulaire de 55 m²* sera installée avant la rentrée de septembre. Le coût attendu de cet agrandissement est de 100 000€ hors taxe. Cet investissement, en grande partie subventionné par le département et l'état, est essentiel car il y va de l'avenir de notre commune et plus généralement de la lutte contre la désertification rurale ■



Obligation du port du gilet haute sécurité pour les enfants

Le port du gilet jaune fluorescent est obligatoire pour les enfants qui prennent les transports scolaires. Cette mesure essentielle pour la sécurité s'applique durant toute la période scolaire, avant la montée dans le car et pendant le trajet.

C'est le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) qui gère les transports scolaires durant toute l'année. Des gilets jaunes sont mis gratuitement à la disposition des familles par la région et peuvent être retirés à la mairie de Parcoult tél : 06.49.93.04.90 ■

Le moustique tigre colonise la Dordogne

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, anthropophile opportuniste, le moustique tigre aime se nourrir sur l'homme. L'espèce est aujourd'hui implantée dans plus de 100 pays sur les 5 continents. Cette expansion, liée principalement au commerce international, lui vaut d'être classé parmi les espèces les plus invasives au monde grâce à son adaptabilité aux régions ayant des hivers froids.



En France métropolitaine, fin 2020, le moustique tigre était implanté dans 64 départements.

Pouvant transmettre à l'homme des virus, le moustique tigre fait l'objet

d'une surveillance renforcée par les autorités, en particulier à travers le site **Signalement-moustique**. L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

■ Comment le reconnaître ?

De petite taille, ne dépassant pas 1 centimètre d'envergure, le moustique tigre est très facile à identifier grâce à ses **rayures noires et blanches** présentes **sur le corps et les pattes** qui lui donnent un aspect très contrasté.

■ Mode et cycle de vie

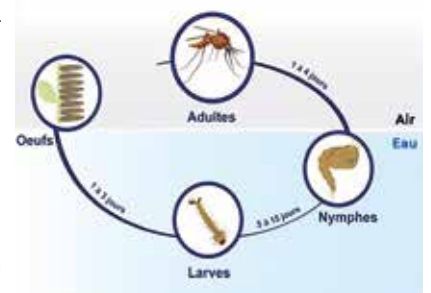
L'œuf doit être mis en eau pour éclore et donner naissance à une larve qui se nourrit en filtrant la matière organique.

Ensuite, elle devient nymphe, stade au cours duquel se produit la métamorphose et pendant lequel le moustique ne s'alimente pas. Une fois la métamorphose accomplie, l'enveloppe de la nymphe s'ouvre pour laisser émerger l'adulte, mâle ou femelle. D'une phase aquatique, le moustique passe alors à une phase aérienne. Peu de temps après l'émergence, mâles

et femelles vont s'accoupler. Les femelles ne s'accouplent

généralement qu'une fois dans leur vie et peuvent pondre environ 150 œufs tous les 12 jours. Une fois fécondée, la femelle va partir en quête d'un hôte (*homme, mammifère, oiseau, etc*) à piquer. Le sang

prélevé permet de fournir à la femelle les protéines nécessaires au développement de ses œufs. Après 3 ou 4 jours, les œufs arrivent à maturation. La femelle recherche alors un gîte larvaire pour pondre qui peut être formé par des plantes retenant de l'eau stagnante (souche, trous d'arbres...) ainsi que toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels (*vases, pots, fûts, bidons, bondes, rigoles, avaloirs pluviaux, gouttières...*). Ce cycle piqure-ponde se répète jusqu'à la mort de l'insecte qui a une durée de vie moyenne d'environ 2 semaines à 1 mois et demi selon les conditions extérieures. Seules les femelles piquent, les mâles se nourrissent uniquement de jus sucré, de nectar.



VIE COMMUNALE

■ Voici quelques conseils pour éviter la prolifération

1 – Détruire les lieux de ponte :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (*au moins 1 fois par semaine*) ou supprimez-les ou remplissez-les de sable afin de conserver l'humidité sans qu'il y ait de l'eau stagnante.

- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.

- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront accéder à l'eau.

- Bassin d'agrément : introduisez des poissons qui mangeront les larves.

2 – Éliminer les lieux de repos du moustique :

Le moustique tigre se repose principalement dans la végétation. Entretenir son jardin, élaguer les arbres, débroussailler les haies et les herbes hautes, éviter le stockage des débris de végétaux permet de limiter les lieux de repos.

■ Risque sanitaire ?

Le moustique est capable de transmettre à l'homme différents virus dont ceux de la dengue, du chikungunya et du zika. Bien que ces maladies sévissent principalement en zones tropicales, la survenue de cas autochtones (*contractés sans voyage*) en France métropolitaine représente un risque bien réel (*161 cas de dengue et 3 de Chikungunya en 2021*).

■ Pourquoi certaines personnes semblent attirer et être piquées plus que d'autres ?

Il existe des prédispositions génétiques à attirer les moustiques mais c'est surtout l'état physiologique des personnes qui fait la différence dans l'attraction. Les moustiques ont un système olfactif assez performant et sont sensibles à de nombreux signaux, comme l'odeur des bactéries présentes à la surface de la peau. Ainsi lorsque la chaleur du corps augmente (*c'est le cas des femmes enceintes, des personnes ayant de la fièvre ou celles ayant bu de l'alcool*) la production de bactéries et de composés aromatiques s'accroît, rendant la peau plus appétissante car plus odorante.



■ Comment se protéger des piqûres ?

La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques. Plusieurs méthodes sont possibles : port de vêtements amples et longs, aménagement de l'habitat (*moustiquaires aux fenêtres...*), utilisation de produits répulsifs ambiants ou cutanée. Aucune mesure n'est efficace à 100%, c'est la somme des mesures individuelles et collectives qui permet de diminuer la transmission ■

ETAT CIVIL (*La Meynardie)

Décès survenus sur la commune

Aline PUYTORAC veuve DEXANT*
St-Privat-des-Prés le 25/09/2021

Eulalie Henriette FLESCQ ép. ROBERT*
St-Privat-des-Prés le 13/10/2021

Josette Nicole FAURE veuve
ARDOUIN*
St-Privat-des-Prés le 28/10/2021

René USSEGLIO
St-Privat-des-Prés le 06/11/2021

Marcel Louis DUPUY*
St-Privat-des-Prés le 12/12/2021

Manuel POLO, Festalemps, le
06/01/2022

Gisèle LUPRICE ép MATHIEU*
St-Privat-des-Prés le 10/01/2022

Décès hors commune :

Denise Jacqueline CHABANAIS
veuve DEFAYE, St-Privat-des-Prés le
27/11/2021

Jean Claude DOUBLET*
St-Privat-des-Prés, le 13/12/2021

Henri Albert THAUDIERE
Festalemps, le 10/12/2021

Philippe Louis Albert AUCHERE
St-Privat-des-Prés, le 26/12/2021

Jeannine Lucette ROUTIS veuve
DUFLORY, St-Antoine-Cumond le
29/12/2021

Michel Gabriel BEYRONNEAU*
St-Privat-des-Prés, le 29/12/2021

Marthe GASSION-DEUGIN veuve
CONSTANT, St-Privat-des-Prés, le
08/01/2022

Mariages à St-Privat-en-Périgord

Didier BRUNO et Marie Vanessa
Stéphanie SAUTERELLE
le 31/07/2021

John Nicholas KRZYWKOWSKI
et Patricia Marie GRAIRE,
le 25/09/2021 ■

Conseils municipaux depuis septembre 2021

■ 24 septembre 2021 :

- 1) Voirie 2021 : choix de l'entreprise
- 2) Demande de subvention section SEGPA collège de RIBERAC
- 3) Demande de prise en charge d'une avance d'honoraire d'un médecin pour expertise
- 4) Prise en charge de frais engagés par une locataire
- 5) Demande d'acquisition de la petite benne AGRAM
- 6) Mise en place d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de St-Séverin
- 7) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif des 3 stations

8) Questions diverses : Octobre rose et devis signaux Girod

■ 01 décembre 2021

- 1) Réhabilitation de la maison 63 rue du Lavoir - Assujettissement à la TVA
- 2) Budget principal - Décision modificative
- 3) Budget annexe - Logement
- 4) Budget annexe - Lotissement
- 5) Budget annexe - Assainissement collectif
- 6) Vente de récolte
- 7) Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement imprévues
- 8) Création de postes

9) RIFSEEP

- 10) Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive
- 11) Renouvellement du contrat statutaire
- 12) Assainissement collectif
- 13) Indemnités pour le gardiennage d'église
- 14) Autorisations d'urbanisme : mise en place de la saisine par voie électronique
- 15) Loi climat et résilience : zéro artificialisation nette des sols
- 16) SMD3 Rapport annuel
- 17) SIVOS : Modification des statuts
- 18) Questions diverses ■

MALADIE D'ALZHEIMER

■ Présentation rapide de la maladie

La maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des démences du sujet âgé, la deuxième étiologie étant la démence vasculaire (DV), les autres causes moins fréquentes sont la démence fronto-temporale et la démence à corps de Lewy. La maladie touche 23 % de la population après 80 ans. Après 65 ans, elle concerne environ deux fois plus de femmes que d'hommes.

La maladie d'Alzheimer est une maladie neuro dégénérative (*Atteinte cérébrale progressive conduisant à la mort neuronale*) caractérisée par une perte progressive de la mémoire et de certaines fonctions intellectuelles (*cognitives*) conduisant à des répercussions dans les activités de la vie quotidienne. Les causes précises de la maladie ne sont pas identifiées. Les causes génétiques de la maladie d'Alzheimer ne sont pas les formes les plus fréquentes.

La prévention de la MA n'est pas encore clairement définie mais un certain nombre de facteurs sur lesquels on peut agir commencent à être établis (*la prise en charge des facteurs de risques vasculaires et les comportements protecteurs associés comme l'activité physique et une alimentation saine*). Les troubles de la mémoire forment le symptôme le plus fréquent. Ils doivent être associés à un autre trouble des fonctions cognitives pour que le diagnostic de maladie d'Alzheimer puisse être évoqué.

Voici les symptômes les plus fréquents qui doivent alerter : Une modification du comportement et/ou de la personnalité, l'oubli des événements récents, la perte d'objets, des troubles du langage, des difficultés pour effectuer des tâches familiales, la désorientation temporo-spatiale, l'altération du jugement.

Ces signes doivent amener à consulter le médecin traitant, qui orientera la personne, si nécessaire, vers une consultation spécialisée ou un neurologue de ville.



Le diagnostic précoce permet d'anticiper les conséquences de la perte progressive des fonctions cognitives et ainsi de maintenir sa qualité de vie plus longtemps.

La maladie d'Alzheimer évolue sur plusieurs années, ce qui signifie qu'au début de la maladie, la personne qui en est atteinte reste pleinement actrice de sa vie. Pour y parvenir, elle va naturellement et progressivement développer des facultés d'adaptation (*mobilisation de certaines zones du cerveau, utilisation de pensées...*). Avec l'aggravation de leurs symptômes, les personnes atteintes deviennent dépendantes. L'enjeu de santé publique concerne donc aussi l'entourage et les aidants, qui jouent un rôle très important dans la prise en charge.

La maladie d'Alzheimer pose un défi sociétal et éthique devant les problèmes qu'elle pose aux individus et aux aidants qu'ils soient professionnels ou non.

■ Engagement de la commune

Le 30 novembre 2021, Pascale ROUSSIE NADAL et la Commission Sociale et Santé ont reçu l'Association "France Alzheimer" présidée par Geneviève DEMOURES qui nous a fait l'honneur de sa présence.



A cette occasion, la commune a adhéré à la charte "Ville aidante Alzheimer" aux côtés de l'association. La mairie signifie par cette signature sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de maladies de la mémoire au sein de sa commune. Elle s'engage à mener une activité en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales. Un arbre a été choisi sur la commune pour être dédié aux patients atteints de cette maladie et à l'association France Alzheimer.



■ Engagement des enfants de l'école avec l'association France Alzheimer

Ce sont les enfants de l'école de St Privat-en-Périgord, qui ont été les premiers acteurs de notre engagement : Le 29 novembre 2021, Annie DESMOULIN Vice-Présidente et M^{me} MOREAU bénévole sont intervenues dans les classes de CE1-CE2-CM1 et CM2 pour expliquer aux enfants ce qu'était la maladie d'Alzheimer. Ces derniers ont confectionné des boussoles. Le lendemain, après un échange avec M^{me} DEMOURES sur l'importance d'être bienveillants auprès de ces personnes fragilisées, les enfants ont affiché leurs œuvres. Elles décorent aujourd'hui l'arbre dédié à "France Alzheimer" sur le parvis de l'église de St-Privat-des Prés.

PAGE DÉDIÉE AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE



C'est avec la complicité des enseignantes Lorette Rodrigues et Chloé Ossard, que nous remercions vivement, que les enfants de l'école participeront désormais à l'élaboration du petit journal. Une page leur sera dédiée à chaque petit journal.

"Nous sommes ravies de pouvoir participer à la vie du journal de la commune, cela représente une véritable source d'apprentissage pour les élèves".

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 nous racontent leurs journées "France Alzheimer" :

"Le premier jour, nous avons rencontré deux bénévoles de l'association France Alzheimer qui nous ont expliqué ce qu'était cette maladie de la mémoire. Elles ont répondu à toutes nos questions.

Le deuxième jour, en présence de la Présidente de l'association, des bénévoles, du docteur de la commune et de Madame le Maire, nous avons accroché nos boussoles dans un arbre devant la Salle des Fêtes. Ce sont des mots de soutien (*photo ci-dessus*) et des dessins de bonheur que nous avons pris plaisir à écrire.

C'était un bel échange qui nous a permis de nous rendre compte qu'aider les personnes atteintes de la maladie Alzheimer était important."

Les élèves de la classe de PS, MS, GS, CP ont participé à la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année :

Ils ont confectionné des bonhommes de neige qui ont été accrochés devant l'école.

Petit mot, dicté par les élèves de maternelle puis écrit par les CP, pour expliquer la manière dont ils ont réalisé ces bonhommes de neige :

"Nous avons préparé des bonhommes de neige pour Noël. On les a décorés avec du papier et de la peinture" ■



LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

La Cinquième République est le régime républicain en vigueur depuis le 5 octobre 1958.

C'est un *régime parlementaire* (le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale), mais avec un *pouvoir exécutif* (Président de la République et gouvernement) fort, qui a des moyens de pressions importants sur l'Assemblée nationale.

■ Comment est née la Cinquième République ?

La république a été instaurée pour la première fois en France le **21 septembre 1792**, pendant la révolution française avec le renversement de la monarchie.

La première république se termine avec l'instauration de l'Empire par Napoléon I^{er}, le 18 mai 1804.

La *Seconde République* a été instaurée le 24 février 1848 à la suite de la révolution de 1848 qui met fin à la monarchie constitutionnelle restaurée en 1814 - 1815. Elle s'est terminée lorsque le président Louis-Napoléon Bonaparte a rétabli le titre d'empereur le 22 novembre 1852 et est devenu Napoléon III.



Place de la république à Paris

La *Troisième République* a suivi ce Second Empire le 4 septembre 1870. Elle dure jusqu'au 17 juillet 1940 au début de la Seconde Guerre mondiale. L'État français du maréchal Pétain lui succède jusqu'en août 1944.

La *Quatrième République* est instituée le 13 octobre 1946 et dure jusqu'à l'adoption par référendum de la *Cinquième République* le 28 septembre 1958, à l'issue de la crise provoquée par la guerre d'Algérie.

Le 13 mai 1958, alors qu'à Paris on forme un gouvernement centriste qui a pour idée de négocier avec les *"rebelles algériens"*, les colons d'Alger manifestent et provoquent une insurrection contre les représentants du gouvernement républicain. Dans la confusion, un *"comité de salut public civil et militaire"*, rassemblant des gaullistes et des activistes de toutes obédiences, est constitué sous la présidence du général Massu.

Le 1^{er} juin 1958, pour éviter la guerre civile, René Coty, le président de la République, nomme le général de Gaulle président du conseil des ministres. Ce dernier forme un gouvernement représentant tous les partis politiques sauf les communistes et quelques personnalités comme François Mitterrand.

Le 2 juin, il obtient les pleins pouvoirs grâce à un vote favorable de l'Assemblée Nationale. Le 3 juin il obtient le droit de réviser la constitution de la Quatrième République.

Le 27 août 1958, devant l'Assemblée générale du Conseil d'État appelée à délibérer sur le projet de Constitution, Michel Debré, garde des Sceaux, ministre de la justice, présente les nouvelles institutions.

Le projet définitif est adopté le 4 septembre par le Conseil des ministres.

Le 28 septembre : La nouvelle Constitution est approuvée par référendum par environ 80 % des votants.

Ce référendum permet aussi, dans les territoires d'outre-mer, de se prononcer pour l'entrée dans la

Communauté ou l'indépendance.

Tous les territoires d'outre-mer ont voté oui, sauf la Guinée qui devient ainsi indépendante.

■ Présentation synthétique des institutions françaises

La Constitution du 4 octobre 1958 a été conçue pour mettre un terme aux excès du régime d'assemblée, dans un contexte marqué par l'incapacité de la IV^{ème} République à affronter les crises de la décolonisation.

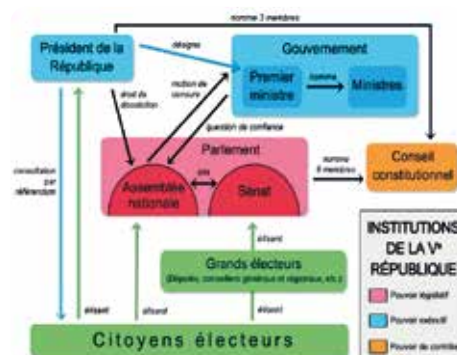
Au centre se trouve le *Président de la République*, *"clé de voûte des institutions"*. Il assure, par son arbitrage, *"le fonctionnement régulier des pouvoirs publics"*. Son autorité s'est progressivement renforcée.

Le *Premier Ministre* dirige l'action du Gouvernement, lequel *"détermine et conduit la politique de la Nation"*.

Le *Parlement* est constitué de deux assemblées : l'*Assemblée nationale* et le *Sénat*, qui examinent et votent les lois, contrôlent le Gouvernement et évaluent les politiques publiques. L'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct, joue un rôle prédominant puisque, dans la procédure législative, elle tranche en cas de désaccord avec le Sénat et peut, en outre, renverser le Gouvernement.

Depuis 2003, la Constitution affirme que l'organisation de la République est décentralisée avec transfert de nombreuses compétences aux régions, départements, communes et autres collectivités territoriales.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a renforcé les pouvoirs du Parlement.



LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE

■ Le Président de la République

Clé de voûte des institutions de la V^{ème} République, le **Président de la République** est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, mode de désignation lui conférant une légitimité démocratique en rapport avec l'étendue de ses pouvoirs. Ceux-ci sont soit personnels (*recours au référendum législatif, droit de dissolution de l'Assemblée nationale, pouvoirs exceptionnels de l'article 16, nomination du Premier ministre, droit de saisine du Conseil constitutionnel, etc*), soit soumis au contreseing du premier ministre (*nomination des ministres, convocation du Parlement en session extraordinaire, signature des ordonnances, promulgation des lois, droit de grâce, etc*).



Palais de l'Élysée

Plus généralement, c'est au Président de la République qu'il incombe de veiller au respect de la Constitution, d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de garantir l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale.

Il est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Un conseil supérieur de la magistrature l'assiste dans l'exercice de cette mission. Le CSM est désormais présidé par le premier président de la Cour de cassation ou le procureur général auprès de celle-ci. (*La cour de cassation est la plus haute autorité judiciaire. Elle est juge des décisions des juges*).

La réalité des pouvoirs du Président de la République peut être modifiée dans certaines circonstances : lorsque la majorité présidentielle et la majorité législative coïncident, la fonction présidentielle prédomine ; à l'inverse, la "*cohabitation*" confère

une suprématie politique de fait au premier ministre.

La pratique des institutions et certaines réformes mises en œuvre au cours de la période récente ont renforcé le poids du Président de la République.

Dans le même temps, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a accentué les pouvoirs du Parlement.

■ Le Gouvernement

Dirigé par le **Premier ministre** nommé par le Président de la République, le Gouvernement constitue la seconde moitié de l'exécutif bicéphale mis en place par la Constitution de 1958.

Il se compose de ministres nommés par le Président de la République sur proposition du Premier ministre.

Le Gouvernement est chargé par la Constitution de déterminer et de conduire la politique de la Nation.

À sa tête, le Premier ministre détient le pouvoir réglementaire. Il joue également un rôle central dans la procédure législative puisqu'il dispose du droit d'initiative et de la maîtrise d'une partie de l'ordre du jour du Parlement. Il peut être habilité par le Parlement à légiférer par voie d'ordonnances.



Hôtel Matignon
Résidence du 1^{er} ministre

■ L'Assemblée nationale et le Sénat - Caractères généraux du Parlement

Composé de l'**Assemblée nationale**, chambre élue au suffrage universel direct, et du **Sénat**, élu au suffrage universel indirect et chargé par la constitution de représenter les collectivités territoriales de la République, le Parlement français est bicaméral.



Le Sénat à Paris
Jardin du Luxembourg

En réaction à la pratique de la III^{ème} et IV^{ème} Républiques, le constituant de 1958 a entendu limiter les pouvoirs des assemblées en mettant en place des règles dictées par le "*parlementarisme rationalisé*".

Les assemblées ont néanmoins affirmé et précisé progressivement leur rôle au sein des institutions de la République. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a ainsi permis de renforcer ce rôle, tant la fonction législative que celle de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques qui incombent au Parlement.

■ Le Congrès du Parlement

Sous la V^{ème} République, le **Congrès** est la réunion des deux chambres du Parlement (*Assemblée nationale et Sénat*). Il peut être réuni dans trois cas :

- 1) en vue d'une révision de la Constitution
- 2) pour autoriser l'adhésion d'un État à l'Union européenne
- 3) pour entendre une déclaration du Président de la République.

Dans ce dernier cas, cette déclaration peut être suivie d'un débat qui ne fait l'objet d'aucun vote, hors de la présence du chef de l'État.

Convoqué par le Président de la République, le Congrès du Parlement siège au château de Versailles, dans l'hémicycle de l'Aile du Midi. Il est régi par un Règlement propre, mais son Bureau est celui de l'Assemblée nationale.



Le congrès du parlement

LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE



Conseil constitutionnel

■ Le Conseil constitutionnel

Le contrôle de la constitutionnalité des lois n'existe réellement en France que depuis 1958. Il a été confié au *Conseil constitutionnel*. Plusieurs révisions constitutionnelles lui ont permis de trouver progressivement sa place dans les institutions et d'affirmer son autorité tant en matière de contrôle de la constitutionnalité des normes que dans le domaine du contentieux électoral.

La reconnaissance, au mois de juillet 2008, d'une possibilité de saisir le Conseil constitutionnel à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction lorsqu'un justiciable fait valoir qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution lui garantit, s'inscrit dans le prolongement de cette évolution.

Les anciens Présidents de la République sont membres de droit et à vie du Conseil constitutionnel.

Neuf membres sont désignés pour neuf ans, trois par le Président de la République, trois par le Président du Sénat, trois par le Président de l'Assemblée nationale.



Conseil d'état

Le Conseil se renouvelle par tiers tous les trois ans. Le président du Conseil est nommé par le Président de la République.

■ Le Conseil d'État

Le Conseil d'État est la plus haute juridiction administrative en France. Il est le juge de cassation des arrêts des cours administratives d'appel et des juridictions administratives spécialisées. C'est le juge administratif suprême.

Le Conseil d'État joue aussi le rôle de conseiller du Gouvernement.

En application de l'article 39 de la Constitution, il est saisi des projets de loi avant leur passage en Conseil des ministres.

Depuis 2008, le Conseil d'État peut être saisi pour avis par le Président de l'Assemblée nationale ou du Sénat de toute proposition de loi. Il joue en outre un rôle important de filtre dans la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité.

Présidé en droit par le Premier ministre mais dirigé, en pratique, par son Vice-président, le Conseil d'État, héritier d'une tradition ancienne, présente un double visage : il est à la fois une instance administrative qui conseille le Gouvernement et la juridiction suprême de l'ordre administratif.

Le Conseil d'État est composé de 300 membres (*conseillers d'État, maîtres des requêtes, auditeurs*) dont les deux tiers sont en activité en son sein, les autres membres étant, pour l'essentiel, en position dans d'autres administrations à des niveaux de responsabilité élevés.

■ Le conseil économique, social et environnemental (C.E.S.E)

Le *Conseil économique, social et environnemental* est une assemblée consultative.

Il examine les évolutions en matière économique, sociale ou environnementale et suggère les adaptations qui lui paraissent nécessaires.



C.E.S.E. Palais de l'éna à Paris

■ Le Défenseur des droits

C'est une autorité administrative, nommée par le Président de la République, chargée de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité.

Inscrite dans la Constitution depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, cette institution a succédé au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Les membres sont désignés pour un mandat de cinq ans et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs.

■ La cour des comptes

Le plus ancien des grands corps de l'état (1807), elle est chargée de contrôler la régularité des comptes ■



Cour des comptes

" CONVERSATION AVEC..."

Cette nouvelle rubrique n'a pas d'autre prétention que celle de fixer la mémoire de nos communes et pour cela nous allons à la rencontre de nos aînés afin qu'ils nous racontent leurs souvenirs et nous donnent ainsi une image d'un temps que nous n'avons pas connu. Les propos que vous allez découvrir n'engagent que leurs auteurs et ne sont qu'une facette du miroir du passé. Merci à eux pour cette générosité.

Echange avec... Christian MIANE (2^{ème} partie)

La cure

Quel est l'emploi du temps d'un prêtre avec toutes les missions auxquelles il doit faire face ?

Il n'y a qu'une chose qui n'attend pas, c'est le mort. Ça pour le mort... C'est le premier. Alors que maintenant, les gens, les familles, se déchargent sur le funérarium. Moi j'ai connu les morts dans les maisons avec le fameux drap des morts, le plus beau drap brodé qu'on mettait sur le lit...

La journée, elle commence d'abord par la prière de l'office, le temps présent...le bréviaire...C'est un mot que tout le monde comprend, je pense, le bréviaire. On avait à l'époque les mêmes offices que les monastères : laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. La journée était divisée en sept étapes de prières. Puis il y a la messe du matin en semaine et les trois messes du dimanche matin. Quand j'étais jeune. 9h : Bourg-du-Bost, 10h : la Meynardie et 11h : St-Privat. Ah ! Fallait pas chômer, la "Deuch" (2cv) elle débitait... Mais vous étiez soumis au même régime que les monastères, parce que les moines, se réveillaient la nuit pour prier. On ne se levait pas la nuit, mais on avait les mêmes prières. Le Concile Vatican 2, a un peu modifié nos temps de prière. Mais on a toujours ces offices à dire... On a des offices en français maintenant. Moi j'ai commencé tout en latin...ce qui...me gênait beaucoup c'était de faire des baptêmes en latin on disait tout en latin...mais on l'expliquait... maintenant c'est en français et c'est très agréable pour moi. Il y a le latin que vous lisez, l'anglais que vous lisez, l'anglais que vous entendez, ce n'est pas tout à fait pareil, à cause de l'accent. Moi je me suis trouvé à Lourdes à côté d'un prêtre anglais... On dit tout en latin à Lourdes. Il y a toutes les langues, comme ça il n'y a pas de problèmes. C'est la langue officielle de l'église le latin... et à côté de ce prêtre anglais, moi je n'arrivais pas à comprendre.

Souvenirs de la Meynardie

La Meynardie m'a beaucoup marqué, parce que la première année il y a eu 57 décès parmi les tuberculeux...et...c'était quasiment tous des jeunes...ça m'a un peu...tracassé. L'évêque a beaucoup travaillé la dessus pour que je ne perde pas pied...parce que...tous ces jeunes morts c'était difficile. Je me souviens un jour, le directeur m'a appelé pour me dire "Est-ce que vous pourriez venir, il y a un jeune de 26 ans (il était plus jeune que moi) qui est en train de mourir et qui ne veut pas mourir et je ne voudrais pas qu'il meurt seul. Est-ce que vous venez ? je serai avec vous". Nous étions de chaque côté du lit, on le tenait par la main. Alors il s'adressait au médecin chef directeur "Je ne veux pas mourir !" il se tournait vers moi et disait "invoquez Allah pour que...je ne veux pas mourir je veux revenir chez moi, je veux voir ma maman." Il a mis 1 heure et demie à mourir... c'était dans les années 65/70.

Je suis resté 9 ans à St-Privat. Au bout de 6-7 ans le sanatorium a fermé, parce qu'il n'y avait plus de tuberculeux, on avait trouvé le fameux "Rimifon".

Kermesse

L'association "le Clocher de St-Privat" était propriétaire du bus, et on organisait la kermesse. Elle rapportait une fortune. A la kermesse de St-Privat, les carnets étaient de cinq billets, un franc le billet. Chaque billet était gagnant. J'allais chercher à Parthenais, dans une maison qui je ne sais pas si elle existe toujours... Oh ! J'ai distribué des tonnes de vaisselle. On gagnait une assiette à dessert et

toutes les cinq assiettes à dessert on gagnait un grand plat... on échangeait... oh ! Vous pouvez aller dans les maisons et vous demandez s'ils ont de la vaisselle de la Kermesse. Les jeunes du village faisaient une représentation sur les marches de l'église. On mettait des bancs sur la place et les gens venaient. Grâce à la Kermesse, on a nettoyé l'ancien cimetière.

A l'époque, le Maire était Conseiller général, Monsieur Valentin... avec M. Messignac de Verteillac, et M. Boniface de Ribérac, ils étaient trois conseillers généraux indépendants. Comme le Conseil Général était à deux ou trois voix près, droite et gauche, ils faisaient la pluie et le beau temps tous les trois. Ainsi donc, le mur de l'église partait là où était le monastère, c'est à dire quand vous êtes sous la coupole, que vous regardez l'autel, la partie droite a été égayée pendant dix ans... donc Bonnet, Georges Bonnet, Messignac, Boniface, et Valentin, étaient dans l'église pour parler travaux... on m'avait dit d'être là... et Bonnet de dire "Mais messieurs, chers collègues et amis, vous savez bien que nous devons faire la route de Robert Lacoste, on ne peut pas faire ton église René !"... Les trois autres de dire "On ne votera pas !" Valentin "On ne votera pas !". Alors il prenait Valentin par le cou et il l'emmenait derrière le pilier... puis il revenait. Bonnet pensait avoir gagné "Alors Messieurs, ça y est on est d'accord, on fait la route ?". "On ne votera pas !". Eh bien l'église s'est faite et la route de Robert Lacoste elle a attendu un an. (rires)

"Monsieur le curé !" - "Oui, Monsieur le Maire" - "Il vous faut être chez vous demain à deux heures." - "Ah ! Bon, et pourquoi ?" - "Ah ! C'est une surprise !"... Le lendemain à deux heures j'étais là. On sonne à la porte... La poignée était au centre, j'ouvre le verrou et je n'arrivais pas à ouvrir la porte. Je tire et ça fait une fente... il y a une main qui passe avec un billet... j'ouvre à fond... au bout un bras... une tête... Bonnet. Il me dit "Voilà Monsieur le curé pour votre Kermesse. Vous achèterez six bouteilles de champagne... vous trouverez bien une dizaine de verres." J'ai répondu "Oui...oui, Monsieur le Député... Monsieur le Ministre". Il a été une douzaine de fois Ministre.

Quand il a été parti, je suis allé voir Valentin et je lui ai dit "Dites donc, il me donne 1 000 francs et il me fait acheter six bouteilles de champagne..." - "Ne vous inquiétez pas, vous me donnerez la facture, il la remboursera." J'ai fait faire la facture, je l'ai donnée à Valentin et Bonnet l'a remboursée. Il est venu à la Kermesse et accompagné d'une femme qui tenait un panier et les verres, une bouteille à la main il faisait le tour, il faisait trinquer tout le monde... c'était sa campagne électorale.

(La vie de Georges Bonnet mérite une visite : homme politique de 1889 à 1973).

Les pompiers

En arrivant à St-Aulaye, le chef de Centre des pompiers (Serge), et son adjoint sont venus me trouver en me disant : "Monsieur le curé vous avez tous les permis ?" - Oui ! "On a besoin de poids-lourds chez les pompiers". Mais je leur ai dit je ne connais pas de curé pompier, je n'en ai jamais entendu parler. Il n'y avait pas de caserne comme il y a maintenant dans nos communes. A Lalinde, il y avait une moto-pompe et quand il y avait le feu quelque part, il y a une belle caserne maintenant, les 15 ou 20 pompiers cherchaient une voiture qui avait un attelage pour y amener la pompe. Alors y en a qui suivait à moto, à bicyclette, ou en voiture, ça dépendait. C'était comme ça à l'époque.



" CONVERSATION AVEC..."

Et... la dessus, l'évêque Monseigneur Patriat passe. J'avais dit "je veux bien aller à St-Aulaye, mais sous votre responsabilité. J'aimerais que vous me suiviez, que vous m'accompagniez"... Il a tenu sa promesse, il venait me voir à peu près tous les mois. Il est passé et il me dit "Qu'est-ce que tu racontes de beau ?" - Hou ! J'ai dit "Monseigneur, pas grand chose, rien je m'habitue... Ah ! Il y a quelque chose de rigolo. Les pompiers sont venus me voir." - "Ah ! Bon ! Tu as mis le feu ?" - "Non, ils sont venus me demander d'être pompier avec eux, comme j'ai le poids-lourds." - "Et qu'est-ce que tu as répondu ?" "Oh ! Monseigneur, que ce n'était pas possible, que je ne connaissais pas de curé pompier." Il me dit "C'est une réponse rapide. Tu aurais dû réfléchir avant de répondre." Et puis il est parti.

Ils sont revenus à la charge (les pompiers). Et, ils m'ont invité à aller prendre l'apéritif à la caserne... Je suis descendu prendre l'apéritif avec eux, et ils m'ont dit "Monsieur le curé vous n'avez jamais conduit de GMC ?". Alors j'ai dit non ! "Allez on fait un tour ?" et je suis parti avec le GMC, et c'est comme ça qu'ils m'ont eu. Après j'étais comme tous les pompiers volontaires je répondais à la sirène mais comme j'étais volontaire, quand je célébrais la messe ou un enterrement je n'y allais pas. Voilà !

Moi je suis aumônier actuellement je ne suis plus curé, je suis aumônier des Sapeurs Pompiers de la Dordogne, donc il y a des croyants, des non-croyants, "des bouffe-curés", il y a tout ça. Je vois

chez les Pompiers il y a très peu de croyants, mais il y a une grande amitié entre nous... et... Le prêtre est quand même un homme à part... à qui on dit des choses. Il y en a beaucoup que je ne connais pas du tout, 1800 répartis dans toute la Dordogne comment voulez-vous que... et puis j'ai quand même 84 ans je ne cours plus comme à 18 ans... Quand j'arrive dans une caserne... il y a vraiment, je sens de l'amitié, de la camaraderie, et un grand respect... même si nous nous tutoyons. Le "tu" et le "vous" ça ne veut rien dire du tout. Mais pour moi être Sapeur Pompier ça a été très important. Et puis ils m'ont joué des tours pendables, ils m'ont envoyé au National à l'oeuvre des Pupilles et Orphelins de Sapeurs Pompiers... et à l'oeuvre des Pupilles on aide les orphelins et les veuves. Et j'ai été 23 ans administrateur...et...j'ai sillonné la France dans tous les sens comme ça, pour aller porter un chèque... ça m'a apporté beaucoup...

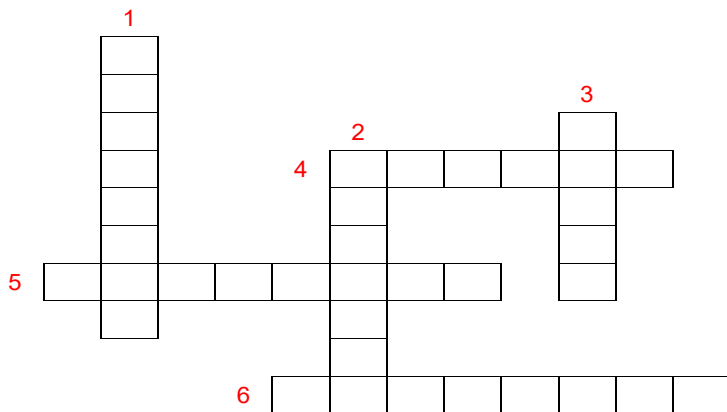
A "Périgueux-Privileges" (quartier de Périgueux), en temps que pompier, il y avait là une boîte de nuit qui s'appelait le "Privilege". Et cette boîte de nuit, grâce à un collègue de Périgueux, pompier, elle offrait la recette d'une soirée aux orphelins de sapeurs pompiers...et comme j'étais administrateur... j'allais à Périgueux-Privileges (dans la boîte de nuit). Le soir, Oh j'arrivais que vers 10h, je trouvais que c'était pas mal déjà et je restais jusqu'à la fermeture, 3h, 3h30, 4h du matin pour emporter la recette pour les orphelins. Et j'étais en tenue de pompier ■

Pour celles et ceux qui souhaiteraient témoigner sur leur passé et ainsi participer à la collecte de nos mémoires, vous pouvez contacter **M. Alain LUCOT** au **06 86 90 70 55** ou **M. Dominique RABOISSON** au **06 71 27 86 05**

MOTS CROISÉS

Les mots à trouver sont en occitan :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| 1) Lieu de vie des lapins | 4) La maison du lapin |
| 2) Madame Lapin | 5) Le pire cauchemar du lapin |
| 3) Le cousin du lapin | 6) Les lapins en raffolent |



■ Annulations des manifestations

Avant tout, un grand merci aux associations, aux bénévoles et aux participants pour leurs engagements, leur aide qui malgré les restrictions ont permis en cette fin d'année que le Téléthon, Octobre rose, la vente de vêtements sur St-Antoine-Cumond ainsi que le marché de Noël sur St-Privat se déroulent dans une ambiance dynamique et chaleureuse. Malheureusement, la situation sanitaire s'est à nouveau dégradée en fin d'année 2021. Les salles des fêtes ont dû refermer leurs portes aux associations ainsi qu'aux manifestations privées. C'est sous les recommandations de la Préfecture que les maires du département ont également décidé d'annuler les vœux pour 2022.

Ces photos ont été prises sur la commune...
A vous de deviner où ?



LA VIE ASSOCIATIVE



■ Téléthon

Le 4 décembre 2021, une marche organisée par les associations de la commune s'est tenue avec plus d'une vingtaine de marcheurs courageux pour parcourir 9 km traversant nos trois villages. C'est en bravant le vent, le froid et la pluie qu'ils ont démontré leur engagement pour une noble cause, celle du Téléthon ! Le lendemain, la mobilisation se poursuivait par un bric à brac sur St-Antoine-Cumond, organisé par Myriam Coubes. Chacun venait chiner, acheter dans une ambiance chaleureuse. Les bénéfices : 2825€ ont été remis au Téléthon dans son intégralité.



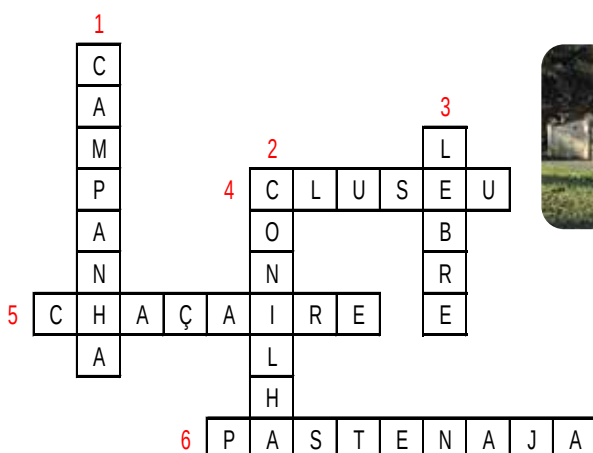
■ Octobre Rose

C'est en partenariat avec la commune de Saint-Privat-en-Périgord que l'Association Canisport a organisé le 24 octobre, la randonnée annuelle d'Octobre Rose. 100 randonneurs ont

pris le départ sous la brume matinale de Saint-Antoine-Cumond.

À l'issue de la marche, la mairie a offert un apéritif sur Festalemps. 435€ (vente d'articles sur la commune) et 1000€ (randonnée et repas de Canisport) ont été remis à Octobre Rose ■

Résultat MOTS CROISÉS :



Réponses DEVINETTES PHOTOS :

- 1 Cumond 2 Chez Jean Brun Festalemps 3 Château de la Mothe